République Française:
Département des ARDENNES
Canton de Vouziers
commune de MONTGON

Procès verbal du Conseil municipal du 27 avril 2026

Le lundi 27 avril 2026 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 21 avril 2026, s'est réunie sous la présidence de Aymeric CHARBONNIER.

Secrétaire de la séance : Karine NEVEUX *sauf mention particulière les votes ont lieu à main levée*

Présents : Danielle ANDREY, Jimmy CAVART, Aymeric CHARBONNIER, Jérôme DEVIENNE, Karine NEVEUX, Frédérique POTIER Quorum: 4
Représentés : Valentin LEQUEUVRE représenté par Aymeric CHARBONNIER
Absents et excusés :

Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) (N° DE_015_2026)

La liste des 24 contribuables, en vue de la composition à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID), est adoptée à l'unanimité voir liste ci-dessous :

- Mme ANDREY Danielle
- M. CAVART Jimmy
- Mme CHANDERLOT Fanny
- Mme CHARBONNIER Née LETISSIER Maryse
- M. CHATELOT Alexandre
- M. DAIRE Jean-Claude
- M. DELVALLEE Pascal
- M. DEVIENNE Jérôme
- Mme GILLES Née POUPART Annie
- Mme HULOT Mauricette
- Mme LENFANT Née RAULIN Maryvonne
- M. LEQUEUVRE Valentin
- Mme LEQUEUVRE Née LESTOQUOI Ophélie
- Mme MARTIN Née CUVELIER Françoise
- M. MATHIEU Anthony
- Mme MOREAUX Née LENFANT Marie Noelle
- M. MOREAUX Stéphane
- Mme NEVEUX Karine
- Mme POTIER Frédérique
- M. PIERRARD Michel
- Mme RENAUDIN Annie
- M. VALLA Loïc
- Mme VERMILLAC Sylvie
- M. WATIER Gaël

voix pour 7 voix contre 0 abstentions 0

Délibération : adoptée

Délibération relative à la nomination des représentants des Collectivités Territoriales membres de l'Agence France Locale (N° DE_016_2026)

Vu l'article L. 1611-3-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article D. 1611-41 du Code général des collectivités territoriales

Vu le livre II du code de commerce,

Vu le Code général des collectivités territoriales (le CGCT) et notamment son article L. 1611-3-2 et son article D.1611-41 tel que modifié par le Décret n° 2025-820 ;

Vu la délibération d'adhésion au Groupe Agence France Locale de la commune de Montgon n° 2024_007 en date du 14.06.2024,

Vu l'exposé des motifs présenté en date du [●],

Après en avoir délibéré :

Le conseil municipal décide :

1.De désigner M. Aymeric CHARBONNIER, en sa qualité de Maire, en tant que représentant titulaire de la commune de Montgon, *et Jérôme DEVIENNE*, en sa qualité de premier adjoint, en tant que représentant suppléant de la commune de Montgon**,** à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale ;

2.D'autoriser le représentant titulaire ou suppléant de la commune de Montgon ainsi désigné, à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (notamment au sein du Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, Comités spécialisés, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions ;

3.D'autoriser le Maire, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

voix pour 7 voix contre 0 abstentions 0

Délibération : adoptée

Vote du taux des indemnités du Maire et des adjoints (N° DE_013_2026)

NOM et qualité de l'élu	Indemnité en % de l'indice Brut 1027	Indemnité brute en €
CHARBONNIER Aymeric	20.31	834.85 €
DEVIENNE Jérôme	5.72	235.12 €
NEVEUX Karine	5.72	235.12 €

Le conseil municipal approuve le montant des indemnités telles que mentionnées dans le tableau ci-dessus : à savoir, 20.31 % de l'indice 1027 pour le Maire, et 5.72 % de l'indice 1027 pour le 1er et le 2ème adjoint.

voix pour 7 voix contre 0 abstentions 0

Délibération : adoptée

Délibération sur le budget primitif - MONTGON 2026 (N° DE_014_2026)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de la Commune MONTGON,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune MONTGON pour l'année 2026 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 205 803,98

En dépenses à la somme de : 205 803,98

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	32 063
012	Charges de personnel, frais assimilés	18 500
014	Atténuations de produits	7 368
023	Virement à la section d'investissement	18 966,39
65	Autres charges de gestion courante	26 260
66	Charges financières	1 001,97
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		**104 159,36**

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	10 534,11
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	600
73	Impôts et taxes	8 500
731	Fiscalité locale	23 508,25
74	Dotations et participations	38 306
75	Autres produits de gestion courante	22 711
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		**104 159,36**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	6 874,87
21	Immobilisations corporelles	94 769,75
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**101 644,62**

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution section investissement	46 328,23
021	Virement de la section de fonctionnement	18 966,39
10	Dotations, fonds divers et réserves	35 900
16	Emprunts et dettes assimilées	450
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		**101 644,62**

ADOPTE A LA MAJORITE

voix pour 7 voix contre 0 abstentions 0

Délibération : adoptée

Questions diverses :

- Le conseil municipal suggère d'acheter un cadeau pour la naissance d'un enfant dans la commune. Mme NEVEUX Karine sera en charge de l'achat d'in jouet évolutif.
- Fuite église : M. HUET Julien est en train de procéder au travaux de réparation de la gouttière (mairie salle des fêtes), devis signé en février 2026.
- Devis porte de l'atelier : 2 devis reçus. C'est M. POTIER Anthony qui réalisera les travaux pour un total de 930.00 € TTC . Tout le conseil est d'accord.
- Mme POTIER suggère de mettre à l'ordre du jour prochainement une délibération concernant le remboursement des indemnités kilométriques des conseillers municipaux qui se rendent aux réunions pour les commissions extérieures.
- Festival "Les ombres des soirs" : le festival se déroulera sur la commune le 16 juillet 2026, entre 14h et 16h (horaire à définir). Troupe de théâtre de 5 personnes. La représentation doit avoir lieu dans la salle des fêtes.
- Monsieur Aymeric CHARBONNIER à donné délégation à Mme Danielle ANDREY, conseillère municipale, en ce qui concerne la gestion du site internet de la commune et la gestion des visites du musée. Un arrêté de délégation sera rédigé en ce sens.
- Tourisme : Mme ANDREY Danielle évoque la mise en place du GR de l'Argonne. La commune de Montgon est traversée par un itinéraire de longue distance.

Fin de la séance à 22h00.

Aymeric CHARBONNIER
Président de séance

Karine NEVEUX
Secrétaire de séance